

MARCHES PUBLICS ADAPTES
PROCES-VERBAL DE LA C.A.O. spécifique aux M.A.P.A.
MODIFICATION EN COURS D'ATTRIBUTION 1 LOT 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

COMMUNE DE NERAC BP 113 47600 NERAC TEL : 05 53 97 63 53. mail : juridique@ville-nerac.fr

B - Objet de la consultation.

Travaux de mise aux normes du Château Musée Henri IV PHASE 3

M.A.P.A. N° 2023/8411Z/WPHASE3CHATEAU/03/4lots

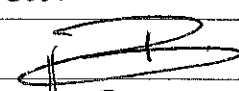


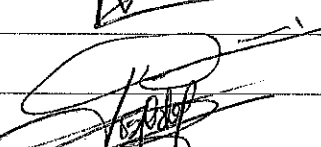
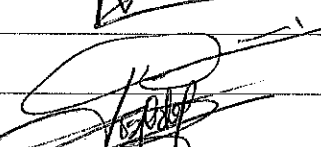
C - Déroulement de la consultation.

- ☑ Publicité : A.A.P.C. publié le : 15 juillet 2023 dans L.D.D.M.
- Profil acheteur de la Commune : *demat-ampa.fr*, mise en ligne le 18 juillet 2023
- Affichage Mairie le 15/07/2023
- ☑ Date et heure limites de réception des candidatures : jeudi 30 aout 2023 à 14h
- ☑ Nombre de candidats admis à présenter une offre fixé dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation : tous

D - Composition de la commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA

Lors de sa réunion en date du 21 février 2024, la commission d'appel d'offres spécifique aux M.A.P.A., régulièrement convoquée le 05 février 2024 était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

M. Nicolas LACOMBE	Maire	Excusé
M. Patrice DUFAU	Adjoint au Maire	Excusé
Mme. Edith BUSQUET	Conseillère municipale	
M. Thierry BOZZELLI	Adjoint au Maire	
Mme Nolhwenn GREGOIRE	Conseillère municipale	Absente
M. Patrick GOUJON	Conseiller municipal	
M. Hugues DAVID	Conseiller municipal	
M. Daniel ESSERTEL	Conseiller municipal	

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
---------------	---------

S.A.R.L. THOUIN	maitrise d'œuvre	Excusé
Anne SEILLAN	Service juridique	P
Frédéric GIMET	DGS	Excusé
J. Philippe LABATUT	DST	P

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA**Le quorum est atteint :**

La commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA ~~peut~~ ^{peut pas} valablement délibérer.

Secrétariat de la commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA :

Anne SEILLAN, Attaché principal, Service juridique de la collectivité.

F - Objet de la séance : 20/02/24

Le programme de travaux initial prévoyait de conserver les dalles formant l'étanchéité de la toiture-terrasse de la salle des écuyers. Malheureusement, lors de la dépose avant traitement, un trop grand nombre d'entre elles s'est brisé, et révélé inutilisable ou retraitable. Il a fallu opérer un changement radical du projet initial, et consentir à fournir et poser un dallage neuf.

Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage, en accord avec la maîtrise d'œuvre à demander à SGRP de modifier les prestations initialement prévues. Il en est ressorti, selon le devis N° 20240101

Une moins-value liée à l'abandon des dalles et plinthes béton en bordure : - 23 620.53 € HT

Une plus-value liée au choix de dalles et plinthes pierre en bordure : + 38 675.58 € HT



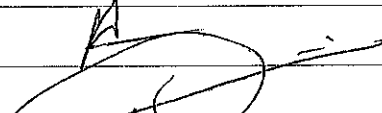

Soit une plus-value finale de 15 055.05 € HT dont 13 161.36€ HT en sous traitance à I.S.D.

Résultat des votes : § Pour : 5 § Contre : 0 § Abstentions 0

F - Récapitulatif des décisions de la commission spécifique aux MAPA

Résultat des votes : Pour : 5 Contre : 0 Abstentions 0

G - Signature des membres de la commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA

Nom et prénom	Signature
Nicolas LACOMBE	Excusé
Patrice DUFAU	Excusé
Edith BUSQUET	
Thierry BOZZELLI	
Nolhwenn GREGOIRE	Absente
Patrick GOUJON	
Hugues DAVID	
Daniel ESSERTEL	